

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du Conseil municipal qui sera tenue le 4 décembre 2018 à 19 h, au centre communautaire Louis-Renaud de la Ville de Brownsburg-Chatham, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Numéro :	DM-2018-024
Adresse :	36, rue des Pometiers
Lot :	4 236 664 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Autoriser qu'une piscine hors terre soit implantée en cour avant à une distance de 11 mètres de la ligne de propriété avant au lieu que celle-ci soit localisée en cour latérale ou arrière et ce, tel que prescrit à la réglementation.</li></ul> <p>La marge de recul avant minimale prescrite pour un bâtiment principal est de 7,5 mètres. La résidence est implantée à une distance de 16,74 mètres de la ligne de propriété avant. C'est la localisation de la résidence qui vient définir la cour avant.</p>
Numéro :	DM-2018-025
Adresse :	33, rue Aubin
Lot :	4 422 328 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Autoriser que le bâtiment principal soit implanté à une distance de 7,35 mètres de la ligne de propriété avant au lieu d'être localisé à une distance minimale de 7,5 mètres de la ligne de propriété avant (la marge avant prescrite pour un bâtiment principal est de 7,5 mètres);</li><li>- Autoriser que le bâtiment principal soit implanté à une distance de 1,99 mètre de la ligne de propriété latérale gauche au lieu d'être localisé à une distance minimale de 2 mètres de la ligne de propriété latérale (la marge latérale prescrite pour un bâtiment principal est de 2 mètres);</li><li>- Autoriser que le garage détaché (en cour arrière) soit implanté à une distance de 0,91 mètre de la ligne de propriété latérale droite et à une distance de 0,94 mètre de la ligne de propriété arrière au lieu d'être localisé à une distance minimale de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.</li></ul>

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogation mineure lors de ladite séance du Conseil municipal du 4 décembre 2018.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 2018.

Hervé Rivet, LL.B., M.A.P.  
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Hervé Rivet, directeur général, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 15 novembre 2018 ainsi qu'une copie dans le journal *Le Régional* dont la parution sera le 15 novembre 2018 et ce, conformément à l'article 345 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 2018.

Hervé Rivet, LL.B., M.A.P.  
Directeur général